

Présentation

Introduction

Arnaud SALES

Québec fin de siècle

Volume 26, numéro 2, automne 1994

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/001673ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/001673ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0038-030X (imprimé)

1492-1375 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

SALES, A. (1994). Présentation. *Sociologie et sociétés*, 26(2), 9–17.

<https://doi.org/10.7202/001673ar>

Présentation



ARNAUD SALES

Ce numéro anniversaire, réalisé avec ma collègue Nicole Laurin, est consacré au Québec au point tournant symbolique non seulement de la fin du XX^e siècle, mais aussi de la fin de la seconde partie du millénaire où a pris naissance et s'est lentement constituée cette société.

L'extraordinaire développement des sciences sociales au Québec a permis la production d'un vaste corpus de connaissances sur la plupart des phénomènes importants dans la société québécoise. Il suffit pour s'en convaincre de consulter les ouvrages de synthèse¹ où les références foisonnent. Ces travaux apportent des réponses très documentées à de multiples questions, et font souvent tomber les représentations erronées, portées par les analyses au jour le jour trop impressionnistes. Il n'était donc pas question dans le cadre restreint d'un numéro de revue de tenter à nouveau une vaste synthèse, mais plutôt de proposer à des auteurs une problématique provocatrice qui reflète quelques uns des défis, des questions et des contradictions propres à une société en changement rapide et qui permette de circonscrire dans une perspective critique ses transformations depuis le début des années 1980.

Or, ces transformations sont si profondes qu'elles peuvent probablement permettre de définir une troisième phase importante de développement de la société québécoise depuis la fin des années 1950. En pleine affirmation pendant la Révolution tranquille, mais encore incertaine d'elle-même à l'apogée du mouvement nationaliste de la fin des années 1970, elle apparaît avoir en une quinzaine d'années : 1° reconstruit son identité; 2° consolidé nombre de ses institutions sous la pression de la crise fiscale et de la concurrence internationale avec pour contrepartie le renforcement des mécanismes systémiques de monétarisation et de bureaucratization qui ont altéré de multiples formes de rapports sociaux; 3° réorganisé le pouvoir social et transformé de façon importante la structure sociale à partir de nouvelles formes de différenciation, de hiérarchisation et d'articulation entre les groupes et les catégories sociales; 4° et, ce qui est profondément lié aux changements précédents, renouvelé presque totalement les pratiques, les discours, les conflits et les mouvements sociaux qui agitaient la décennie antérieure.

1. Notamment, Daigle et Rocher (1992) ou encore Dumont, Langlois et Martin (1993).

L'histoire récente montre par conséquent une énorme capacité de changement et d'adaptation pour « devenir moderne » (Inkeles et Smith, 1974) avec originalité, mais aussi pour le rester. Les transformations continues du système d'État, du système d'éducation, de la structure sociale, le dynamisme de l'affirmation culturelle, les gains importants réalisés au plan économique, malgré la sensibilité considérable de cette économie aux fluctuations conjoncturelles, témoignent de façon multiple de cette capacité. Pour l'observateur-participant de cette société, les énigmes, parfois encourageantes, parfois inquiétantes, relatives à ces transformations sont nombreuses. N'y aurait-il pas dans la société québécoise, associée à cette capacité d'adaptation, une certaine légèreté facilitant les changements radicaux dans les modes de vie, mais conduisant parfois à laisser glisser le bébé avec l'eau du bain, à abandonner ce que l'on avait adoré? Cette légèreté ne se retrouverait-elle pas aussi face aux croyances et aux modes idéologiques aussi vite embrassées qu'elle sont parfois rejetées? Insuffisamment compensés par une culture littéraire et une culture historique négligées par une école instrumentaliste, État, médias et milieux de travail ne modèleraient-ils pas sans ménagements une société « hyperindividualisée », mais aussi quelque peu désenchantée où engagement et projet politiques ont fait place à une « multipolarisation » sociale autour de nouvelles « communautés imaginées » (Pakulski, 1993)? Encore latine, mais enchevêtrée d'américanité, sensible aux courants qui la traversent, la société québécoise paraît avoir encore changé d'identité.

SOUVERAINETÉ ET ÉCLATEMENT IDENTITAIRE

J. Yvon Thériault, dans le premier article intitulé « L'individualisme démocratique et le projet souverainiste », propose un cadre interprétatif fécond pour comprendre ces changements majeurs. Décrivant cette transformation d'identité dans un contexte de modernisation, il la relie au projet souverainiste et aux exigences d'une société démocratique ouverte aux « revendications identitaires plurielles ». L'une des énigmes touche en effet deux importantes transitions sociétales : 1° le passage de la société canadienne-française dotée de fortes traditions et d'une consistance bâtie sur l'origine nationale, la langue, la religion², à ce que l'on peut appeler la société québécoise-passion des années 1970, couverte de drapeaux fleurdelisés qui rejetait l'identité ethnique au profit d'une « communauté nationale politique »; 2° le passage de cette société-passion portée par un fort mouvement de libération nationalitaire à une société où l'identité nationale comme facteur central d'intégration ne peut plus suffire à soutenir le projet politique souverainiste. En effet, pour Thériault, celui-ci se trouve confronté au phénomène d'individualisation propre aux sociétés occidentales contemporaines qui relègue l'identité collective (holiste) au profit d'une « identité centrée sur un sujet individualisé (individualiste) ». Ce processus conduit à un éclatement identitaire qui particularise, segmente la société québécoise, mais aussi le projet politique en fonction de l'identité référentielle dominante choisie par chacun. Si ce processus d'individualisation est lié comme le croit G. Lipovetsky (1983) à des formes nouvelles de désocialisation/socialisation, ou comme le pense Habermas (1987) au déploiement des démocraties modernes, il convient de rajouter qu'il est aussi, depuis les années 1970, largement soutenu par l'État qui, à la façon des spécialistes du marketing, a abandonné l'idée centrale de l'unité d'une société au profit d'une division en populations cibles facilitant ainsi l'émergence de nouveaux acteurs sociaux, revendicateurs de droits individuels ou communautaires. L'État, longtemps arbitre du conflit patronal-syndical, a élargi son rôle, ses pouvoirs, ses législations, ses interventions, en reconnaissant de nouveaux groupes sociaux. Plus généralement, les multiples ruptures sociétales des années 1980, dont la crise du système de production industrielle (fordisme) et la transition vers un nouveau mode d'accumulation impliquant de formidables changements technologiques, organisationnels et financiers, la crise de l'État keynésien, supplanté selon l'expression d'A. M. Guillemard (1991) par un État gestionnaire dont on reparlera plus loin, et finalement, la perte de centralité du mouvement

2. Mais aussi les défis de la découverte et du développement d'un immense territoire dans un contexte « géopolitique » défavorable.

ouvrier conduisent à conceptualiser de façon « multipolaire » le nouveau système d'action. D'une polarisation des rapports de classe, on est passé à un système beaucoup plus éclaté où les enjeux et les rapports conflictuels ne sont plus exclusifs aux seuls rapports sociaux de travail. Finalement, d'une conception globalisante et autonome des sociétés particulières, on est passé à une vision où l'intégration et l'interdépendance comptent plus que la capacité d'agir de façon originale et indépendante, à condition, évidemment, d'avoir son mot à dire dans le concert des nations.

Mais le recul relatif de l'identité nationale au Québec a rencontré des limites lorsque les échecs successifs des discussions constitutionnelles ont conduit à reposer la question de la souveraineté et donc de l'identité nationale dans ce monde encore plus marqué qu'auparavant par la globalisation, l'intégration internationale, mais aussi, à nouveau, par les dislocations et recompositions nationales. Cependant, comme le souligne Thériault, et c'est ce qui a changé depuis 1980, la question de la souveraineté reste aujourd'hui moins associée à « l'affirmation d'une nation » qu'à la citoyenneté territoriale et à des exercices comptables relatifs aux transferts de pouvoir entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral dans un jeu où gravitent toujours avec plus de force les autres provinces. Finalement, comme on le verra avec l'article de G. Bourque et J. Beauchemin, le discours politique économiciste et technocratique contribue aussi au désenchantement de la question nationale. L'hypothétique séparation d'avec le Canada anglais ne risque-t-elle pas alors d'apparaître comme une décision par défaut dans une situation politique où la cohabitation à grande distance, et donc sans véritable intimité, mais aussi sans projet mobilisateur, semble chaque jour plus difficile ?

LE RAFFINEMENT DU SYSTÈME ET LA TRIVIALISATION DU LEADERSHIP POLITIQUE

L'ajustement aux bouleversements et aux exigences d'un nouveau mode d'accumulation dans une économie mondiale où la donne se redistribue très vite, constitue l'un des défis majeurs des années 1990. L'État doit alors mettre en place les conditions les plus favorables à cet ajustement. Mais cet État est affaibli par une dette considérable. En résultent deux effets. Le premier concerne les changements technologiques et administratifs majeurs réalisés avec une relative efficacité en vue d'une compétitivité accrue dans les institutions centrales du système, entreprises privées et services publics. L'action porte sur le raffinement ou l'adaptation du système mis en place dans les décennies précédentes, par l'investissement dans de nouveaux moyens de production, l'informatisation, l'élévation du niveau de qualification de la main-d'œuvre, la redéfinition des missions institutionnelles, les évaluations de programmes et d'organisations, la déréglementation et les rationalisations de divers ordres. Le deuxième effet concerne la trivialisation du leadership et du discours politique. Les politiciens sur la défensive inversent le discours des décennies précédentes sur le rôle de l'État, se trouvent à défaire ce qui avait été construit, à enlever ce qui avait été donné. Ils minent aussi leur image par la chasse aux taxes derrière tous les buissons, tout en échouant dans plusieurs de leurs entreprises parce qu'ils ont eux-mêmes « délégitimé » leur propre action. Le leadership politique apparaît insignifiant, sans projet. Ainsi l'apparente inefficacité politique de l'État gestionnaire néo-libéral, enferré dans une négociation constitutionnelle sans progrès, sans panache et sans fin contraste avec les multiples interventions administratives propres au renforcement du système.

L'article de Gilles Bourque et Jacques Beauchemin intitulé « La société à valeur ajoutée ou la religion pragmatique » vise dans ce contexte à saisir les thèmes et à démonter les mécanismes du discours gouvernemental néo-libéral à partir d'une analyse de contenu lexicométrique des rapports et énoncés ministériels du gouvernement Bourassa depuis 1985. Ils y découvrent un discours politique caractérisé par « l'hyperéconomicisme » et la pragmatique matérialiste qui tendent à dissoudre les références aux grandes valeurs et aux débats de société. Discours déterministe et fataliste par son recours constant à l'inévitable intégration et adaptation à l'économie mondialisée; discours marqué par la faible référence aux acteurs sociaux remplacés par les populations cibles évoquées plus haut, pour lesquelles on « articule »

des mesures technobureaucratiques. Ce discours, pauvre en références éthiques, apparaît enfin comme une entreprise de dépolitisation de la représentation de la société québécoise, conçue comme un « conglomérat de communautés et de cultures », mais aussi divisée entre gagnants qui se concertent et coopèrent pour « performer » dans l'excellence et perdants qui doivent s'adapter pour s'intégrer.

JURIDICISATION, PUISSANCE DES TRIBUNAUX ET PROJETS POLITIQUES

Liée de façon contradictoire au processus d'individualisation et au raffinement du système, une autre énigme inquiétante pour les sociologues et le public en général concerne le phénomène de juridicisation qui semble s'infiltrer jusque dans plus intimes dimensions de la vie sociale et personnelle. Parallèlement, le devoir semble avoir cédé la place à la revendication et à l'utilisation des droits au point que toute action peut conduire à une poursuite judiciaire. La futilité apparente de certaines revendications ou interdictions (souvent de nature religieuse ou idéologique fondamentaliste) le dispute à l'animosité qu'elles déclenchent.

L'énigme tient évidemment d'abord à la méconnaissance que nous, sociologues, avons généralement du droit, mais aussi à la visibilité publique et à l'impact relativement récent dans la dynamique sociétale, non seulement des multiples mesures législatives et réglementaires de l'État qui s'accumulent, à l'impact des chartes des droits et libertés qui priment sur les autres lois, mais aussi à la revendication de droits nouveaux par et pour des groupes minoritaires. L'inquiétude gagne lorsqu'une poignée d'individus viennent partiellement défaire, grâce au plus haut tribunal canadien, une loi québécoise à forte signification collective comme la *Charte de la langue française*. On se demande alors si, à la faveur de l'insignifiance du leadership politique, les tribunaux n'ont pas pris en main des pouvoirs qui ne leur appartiennent pas sur des sujets qui ne leur appartiennent pas.

À une question passionnée, il faut une réponse raisonnée. Marie-France Bich dans une solide « Défense et illustration du droit québécois », propose d'abord de faire le point sur l'étendue du phénomène à partir de statistiques sur les lois adoptées, l'activité réglementaire et l'activité judiciaire au Québec. Sur ces bases, on peut certainement parler d'une juridicisation croissante qui favorise la judiciarisation. Négativement, « l'extension du droit et la multiplication des droits » donnent plus d'occasions de litiges. Mais positivement, les individus peuvent mieux faire valoir leurs droits lorsque c'est nécessaire. L'auteure élargit alors le débat en examinant d'une part la problématique de l'excès de droit et de la possible inaccessibilité de la justice qui peut en résulter, et d'autre part la problématique des rapports complexes de la morale, du droit et de la politique qui façonnent les sociétés. Elle rappelle alors que la mise en place des lois qui permettent la mise en œuvre des grandes politiques, attachées à un projet collectif, visent à structurer de façon nouvelle les rapports sociaux dans une perspective « d'engineering social », qu'il s'agisse de la *Charte de la langue française* ou des chartes des droits et libertés. Ces deux exemples de projet collectif et leur collision conduisent Marie-France Bich à traiter de façon documentée et ainsi à mettre en cause les affirmations par trop péremptoires sur la suprématie actuelle des droits individuels et la suprématie des tribunaux en rapport avec la légitimité de l'intervention judiciaire et l'action des législateurs.

QUÉBEC INC.

On sait que depuis le début des années 1960 la distance entre l'économie ontarienne et l'économie québécoise au lieu de se combler sous l'effet de la modernisation s'est creusée de façon importante en termes de population et de production intérieure, et ce malgré un certain rattrapage en termes de productivité et de revenu personnel (Fréchette, 1992). C'est pourtant au cours de cette même période que la vitalité économique des francophones s'est manifestée avec le plus de vigueur. D'une part, ils devenaient majoritaires dans les postes de gestion et de direction des grandes entreprises tout en progressant de façon sensible au plan de la

propriété de ces dernières. D'autre part, quelques analystes attiraient l'attention au milieu des années 1980 sur la formation d'un modèle de développement québécois mettant l'accent, comme on l'a vu plus haut, sur le partenariat, la concertation et la coopération à la fois des entreprises privées, du gouvernement du Québec et de ses principaux organismes à vocation économique et des syndicats. Plusieurs ont souligné la relative consistance de ce complexe d'institutions et d'acteurs en utilisant l'expression « Québec Inc. ». On ne peut évidemment pas imputer à celui-ci toute la dynamique de l'économie québécoise largement liée aux nombreuses entreprises pancanadiennes et étrangères et aux micro-entreprises souvent situées dans le secteur tertiaire. Mais Québec Inc. n'est pas qu'un symbole surtout lorsqu'on fait référence aux investissements d'Hydro-Québec et à ceux de la Caisse de dépôt. Au-delà de cette dénomination, nous dit Michael R. Smith dans son article intitulé « L'impact de *Québec Inc.*, répartition des revenus et efficacité économique », il y a le rôle central du gouvernement du Québec, le développement d'une forme de politique industrielle et la tentative d'établir par la concertation une forme de corporatisme pourtant difficile à réaliser à cause de l'appartenance à une fédération qui contrôle des outils de décision économique importants. Il faut alors s'interroger sur la nature de ce système, mais aussi sur ses bénéfices et ses coûts par rapport à des formes économiques plus concurrentielles, d'autant que le rôle de l'État dans l'économie a été mis en question dans la plupart des grands pays industrialisés en vertu de l'argument selon lequel « les gouvernements sont fort capables de redistribuer les revenus et la richesse », mais qu'ils ont, comme l'écrit Michael R. Smith, beaucoup plus de difficultés à en créer. Or, pour plusieurs, Québec Inc. dans son acception la plus large aurait non seulement permis une redistribution importante du pouvoir économique entre les groupes nationaux, mais il aurait en plus amélioré sensiblement la performance économique du Québec, ce qui contribuerait à l'intérêt pour ce modèle économique original.

Du côté de la francisation des entreprises, la question est de savoir si les avantages économiques, bien sûr, mais aussi politiques pour les francophones ont excédé ou non les coûts économiques importants de l'émigration des P.M.E., des sièges sociaux des grandes entreprises et de la population anglophone qui sont, en grande partie, allés renforcer l'économie ontarienne, et plus particulièrement, sa métropole, Toronto, qui affiche aujourd'hui par rapport à Montréal une puissance et une richesse considérables. Avec ses risques inhérents, l'objectif de « libération des talents de la population francophone » auparavant marginalisée a été atteint. De ce point de vue, l'opération de redistribution du pouvoir social au Québec a réussi et s'il y a un coût économique à des décisions et projets politiques, la population est souvent prête à le payer tant en regard d'attentes symboliques que de l'effet global positif à long terme sur son avenir et son mode de vie³. Quant à l'impact de Québec Inc. comme politique industrielle sur la performance économique du Québec, il y a lieu d'être plus inquiet. D'abord, parce que l'efficacité des politiques industrielles et, plus généralement, des interventions économiques de l'État fait l'objet de sérieuses controverses; ensuite parce que l'examen des décisions et des politiques caractéristiques du complexe Québec Inc. présenté par M. Smith met en cause les représentations trop louangeuses; enfin parce que les politiques de concertation ne semblent pas avoir eu d'effets marquants.

DÉFICIT DÉMOGRAPHIQUE, FÉCONDITÉ ET IMMIGRATION

Que ce soit en comparaison avec l'Ontario ou en rapport avec l'ensemble du Canada, la question du poids démographique du Québec est un des paramètres importants de la politique canadienne. De plus, l'incapacité du Québec à maintenir ce poids que ce soit par la

3. On peut poser le même genre de question à propos des définites politiques de contrôle de l'investissement étranger du gouvernement fédéral qui ont permis de renforcer, au moins momentanément, le contrôle canadien de l'économie. Malgré leur probable coût économique, elles étaient fort populaires.

natalité ou l'immigration a freiné son dynamisme économique. C'est probablement la question sur laquelle les gouvernements québécois successifs ont le plus manqué de vision. Engoncés dans des conceptions traditionnelles, ils n'ont pas compris assez tôt que les modes de vie familiaux seraient profondément transformés par la révolution contraceptive, la démocratisation de l'enseignement, l'abandon des interdits religieux et le développement de la société de consommation. La situation a été particulièrement difficile pour les jeunes mères entrées sur le marché du travail dans les années 1960 et 1970. L'absence à cette époque de pouponnières, de garderies et d'écoles maternelles, la quasi-inexistence des congés de maternité, ainsi que les faibles incitatifs fiscaux constituaient des obstacles considérables à la natalité qui se surajoutaient aux transformations des modes de vie. La situation aujourd'hui n'est encore, malgré certaines améliorations, pas satisfaisante. Danielle Gauvreau propose dans son article « La fécondité incertaine » une réflexion synthétique et sensible sur les changements profonds intervenus au Québec en regard des modalités de la fécondité, tout en établissant leurs relations avec d'une part, les transformations du parcours amoureux et de la vie de couple, et d'autre part, l'entrée des femmes sur le marché du travail. Cette analyse conduit au cœur des modes de vie et de leurs transformations continues et souvent radicales : contrôle accru de la fécondité et déconnexion à la fois entre sexualité et procréation ainsi qu'entre nuptialité et fécondité ; fragilisation du rapport amoureux, complexification de la dynamique des unions et de la succession des naissances, changements dans les rapports hommes-femmes et crise des modèles familiaux ; articulation nouvelle « des univers du travail domestique et salarié » qui conduit à rechercher une nouvelle façon de concilier travail, projets de fécondité et maternité. Danielle Gauvreau conclut par l'examen des problèmes et des solutions politiques pour concilier nouveaux modes de vie et fécondité.

À la lecture de ce texte, on se doute que cette fécondité incertaine ne sera pas en mesure de combler le déficit démographique auquel il faut pourtant une solution dans « la situation démolinguistique fragile » propre à une société à majorité francophone en Amérique du Nord dont parle l'auteure. L'immigration apparaît alors comme l'instrument de choix pour régler le problème. Or, et personne ne se fait d'illusions sur ce point, l'ouverture à une immigration massive, malgré ses bénéfices économiques, constitue un stress considérable pour une société, notamment lorsque son avenir linguistique, culturel et politique est incertain sur le long terme. La compréhension de l'immigration comme projet sociétal, au sens que lui donne Marie-France Bich, la confiance que la population peut avoir dans sa mise en œuvre revêtent alors plus d'importance. Pourtant, aujourd'hui, l'information circule mal ou pas assez dans ce domaine stratégique. Qui, en dehors des spécialistes et du cercle des leaders et militants des communautés culturelles, se souvient de l'*Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration* paru en 1990 et surtout de son contenu ? La reconnaissance insuffisante dans la population des enjeux et des objectifs de l'immigration, la faible résonance dans les médias des statistiques détaillées et régulières produites par les ministères sur les caractéristiques de l'immigration au Québec, la faible transparence et les bavures inévitables des mécanismes de sélection et surtout d'intégration des immigrants font que beaucoup se demandent si l'on n'est pas en train, à la façon d'un apprenti-sorcier, de transformer sans trop le savoir et subrepticement la société québécoise pour en faire, notamment dans la région montréalaise, cette sorte de « conglomérat de communautés et de cultures » évoquée plus haut. Le processus, malgré les consultations d'ailleurs nombreuses auprès d'organismes variés, des communautés culturelles et des spécialistes, paraît se dérouler dans le vase clos des appareils gouvernementaux.

L'indispensable accueil de nouveaux immigrants, et la diversité nouvelle de leurs origines et de leurs cultures posent par ailleurs de sérieux défis à la société québécoise : qu'il s'agisse de politique scolaire, de services sociaux, de morphologie urbaine et plus encore de qualité des relations intercommunautaires. Or, si l'information circule mal, il n'en reste pas moins qu'une réflexion s'est développée et que des éléments de politique adaptés au contexte spécifique du Québec ont progressivement été mis en place. C'est ce que nous explique Denise Helly dans son article intitulé « Politiques à l'égard des communautés immigrées ». Elle passe

d'abord en revue les principaux modèles de gestion de cette pluralité dans les États occidentaux, modèles qui vont du minimalisme de la citoyenneté juridique et de la citoyenneté sociale au multiculturalisme de type canadien. Dans une seconde partie, elle traite des politiques québécoises de 1977 à 1990. Distinguant en rapport avec ces modèles la suite évolutive des actions entreprises au Québec, elle montre comment à partir de la loi 101, on est arrivé progressivement, avec l'*Énoncé de politique* évoqué plus haut, à l'idée d'un contrat moral passé entre les résidents qui délimite les devoirs et responsabilités réciproques et qui cherche de façon singulière à définir un sentiment d'appartenance comme élément d'une identité collective ouverte au pluralisme culturel. Ce texte apparaît alors comme un contrepoint utile au débat sur l'identité québécoise proposé par Thériault.

LA QUESTION DE LA CITOYENNETÉ SOCIALE FACE À LA PAUVRETÉ, LA MARGINALITÉ ET L'EXCLUSION

Parmi les modèles de gestion de la pluralité ethnoculturelle, Denise Helly fait référence à la logique de la citoyenneté sociale. Henri Lustiger-Thaler cherche dans son article intitulé « La dignité et l'État : nouvelles assises de la citoyenneté » à cerner le potentiel et les limites de ce concept, entendu comme domaine de conflits latents médiatisés par l'État-providence, appliqué à l'action d'un groupe de lutte contre la pauvreté. Ce travail permet de toucher soit directement (les mouvements sociaux), soit par la bande (la nouvelle pauvreté), à deux thèmes importants pour l'analyse du Québec contemporain. Henri Lustiger-Thaler s'attaque à la dynamique particulière des rapports entre l'État et des groupes associatifs de personnes défavorisées. L'État doit d'une part, assurer sa responsabilité en matière de droits sociaux pour ces individus (ses bénéficiaires) et donc leur attribuer des allocations individuelles qui leur permettent de subsister. Mais il doit d'autre part, aller jusqu'à financer ses propres groupes de contestation pour faciliter l'association de ces personnes en vue de pratiques collectives à la fois d'entraide et de revendication, ce qui les place cette fois « en position d'acteurs socio-politiques ». Ces groupes nouent par conséquent « des liens constitutifs » avec l'État et la société dans une dialectique d'opposition et de dépendance qui finissent par altérer sinon institutionnaliser les pratiques du groupe. Les conflits surgissent alors entre les tenants de l'intégration et ceux qui continuent à refuser (en restant sur l'aide sociale?) « les structures d'une société intolérante fondée sur la hiérarchie et les privilèges », à s'opposer à « la structure morale » de ce régime. Ceci montre notamment qu'il convient de mieux expliquer que ne le font les théories actuelles les rapports entre l'État régulateur et les mouvements sociaux, surtout dans une phase où l'on « décentralise » les services de l'État-providence en faisant appel à l'autonomie et à l'auto-organisation. L'auteur étend alors la discussion aux rapports nouveaux qui s'établissent entre citoyenneté sociale et régulation morale dans le cadre des conflits avec l'État-providence.

À ce stade, il eut été utile de disposer d'un panorama général permettant de saisir les transformations de la structure sociale : atténuation des conflits de classe liés aux facteurs évoqués plus haut; accroissement probable des écarts entre les extrêmes; profonds changements au sommet sous l'effet de l'enseignement universitaire; développement considérable du groupe des professionnels; manifestations de mobilité descendante pour certains groupes notamment dans les périodes de récession; poids croissant des sans-emploi et des bénéficiaires de l'aide sociale, etc. Cependant deux textes contribuent à dresser en partie ce tableau : l'un sur les inégalités et les conflits entre les générations, l'autre sur la marginalité dans ses nouvelles formes. Or, si ces phénomènes se retrouvent dans d'autres sociétés occidentales et parfois à des degrés plus inquiétants, on peut se demander si leur impact n'a pas été accentué ici par les espoirs placés dans le développement, le rôle de l'éducation et surtout par l'effondrement si rapide des modes de vie et des valeurs plus traditionnelles dans un contexte de bouleversements culturels considérables.

Les transformations structurelles de l'économie évoquées plus haut, les nouveaux modes de gestion plus concurrentiels, la remise en cause du rôle de l'État, les changements dans les valeurs et les modes de vie ont fortement transformé les trajectoires personnelles et professionnelles. De nouvelles discontinuités sont apparues dans les processus de formation et d'insertion professionnelles; entre études et travail rémunéré; la proportion d'emplois dits précaires a augmenté de façon importante tandis que parmi les nouveaux emplois, près de la moitié sont des emplois à temps partiel, le plus souvent occupés par des femmes (Rousseau et Saint-Pierre, 1992, p. 283). Mais ce qui inquiète le plus, c'est la persistance caractéristique du Québec à maintenir un taux de chômage très élevé. Or, celui-ci frappe particulièrement les plus jeunes, soit le groupe des 15-24 ans. Sans doute y-a-t-il parfois à ce niveau ambiguïté (ou tout simplement nouvelle conception?) du statut du chômeur, en particulier chez ceux et celles qui poursuivent encore des études. Mais des taux s'approchant des 35 % chez ceux ou celles ayant décroché avant la neuvième année et de 16 % chez les diplômés universitaires du même groupe d'âge sont très inquiétants. Ils contrastent par ailleurs avec les taux beaucoup plus faibles de chômage observés chez les 25-44 ans, et plus encore chez les 45-64 ans notamment chez les plus instruits (Rousseau et Saint-Pierre, 1992, p. 285). La situation et les parcours professionnels des jeunes apparaissent donc plus difficiles que ceux de leurs aînés. Jacques Hamel dans son article intitulé « Brèves notes sur une opposition entre générations. La génération gâtée et la génération perdue » y voit les signes d'une forme de domination (plus contextuelle que stratégique) entre générations où l'une, celle des « baby-boomers » (dans la quarantaine), majoritaire au plan démographique paraît avoir par la qualité de ses emplois et le niveau de sa rémunération pleinement profité des fruits de la révolution tranquille alors que la génération suivante, les « baby-busters », qui s'attendait plus encore que la précédente à recevoir tous les fruits de la scolarisation plus élevée, s'est heurtée au système de sécurité dont parle Dumont, mis en place par l'autre génération, ainsi qu'à des conditions socio-économiques qui ont parfois retardé leur insertion professionnelle, affecté la qualité de leurs emplois rendus plus précaires et intermittents ce qui les empêche de bénéficier de droits et avantages sociaux pourtant en constante augmentation.

Si les années 1980 ont vu s'affirmer une catégorie de « nouveaux riches » issus de la génération des « baby-boomers », elles ont vu s'accroître le nombre de laissés pour compte du système. Au-delà de la présence visible et dérangeante des « itinérants », comment s'explique ce phénomène? Est-il susceptible de se développer dans l'avenir à cause des exigences croissantes du monde du travail et des innovations technologiques? Quelles relations peut-on établir avec les modes de vie et leurs ruptures? L'article de Madeleine Gauthier intitulé « Entre l'excentricité et l'exclusion : les marges comme révélateur de la société » permet d'examiner ces questions sous des angles variés et de poursuivre la réflexion de Jacques Hamel sur les modes de vie des nouvelles générations. L'auteure montre d'abord comment s'opère la conceptualisation des marges qui permettent d'éclairer et de mettre en question « les dimensions de la centralité ». Elle choisit ensuite d'examiner les marginalités qui résultent : 1° des restructurations du monde du travail; 2° du processus d'individualisation des modes de vie; 3° des marges plus excentriques qu'excluant, notamment celles relatives aux « nouveaux mouvements religieux ». Ce qui réunit ces phénomènes est probablement l'individualisation extrême de nombreux processus sociaux. Il en résulte un déficit « d'identification et d'affiliation sociales » qui fragilise les rapports humains et facilite les exclusions plus que les marginalités créatrices.

Ainsi ce numéro, grâce à ses auteurs, permet-il de répondre de façon documentée à de nombreuses questions que Nicole Laurin et moi-même posions au point de départ de cette entreprise. Il montre notamment la capacité qu'ont aujourd'hui les chercheurs en sciences sociales à rendre compte tant des situations que des transformations dans une société particulière, la nôtre, dans une dialectique féconde avec les préoccupations théoriques contemporaines. C'était l'objectif fixé par Jacques Dofny à la revue *Sociologie et sociétés* dans l'éditorial du premier numéro. Finalement, ces textes montrent la nécessité de repenser cette société de

façon critique et politique dans la rigueur même de notre discipline, un objectif qui était aussi le sien.

Arnaud SALES
Département de sociologie
Université de Montréal
C.P. 6128, Succ. Centre-ville
Montréal, Québec, Canada
H3C 3J7

BIBLIOGRAPHIE

- DAIGLE, Gérard, avec la collaboration de Guy Rocher, *Le Québec en jeu : Comprendre les grands défis*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1992.
- DUMONT, Fernand, Simon LANGLOIS et Yves MARTIN, *Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1993.
- FRÉCHETTE, Pierre, « Croissance et changements structurels de l'économie » dans Gérard Daigle avec la collaboration de Guy Rocher, *Le Québec en jeu : Comprendre les grands défis*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1992, pp. 23-51.
- GUILLEMARD, Anne-Marie, « État et politique sociale : le cas de la politique française de la vieillesse » dans Louis Maheu et Arnaud Sales, *La recomposition du politique*, Montréal/Paris, PUM/L'Harmattan, 1991.
- HABERMAS, Jürgen, *Théorie de l'agir communicationnel. Pour une critique de la raison fonctionnaliste*, Tome 2, Paris, Fayard, 1987.
- INKELES, Alex et David SMITH, *Becoming Modern*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1974.
- LIPOVETSKY, Gilles, *L'ère du vide, essais sur l'individualisme contemporain*, Paris, Gallimard, 1983.
- PAKULSKI, Jan, 'The Dying of Class or of Marxist Class Theory?' *International Sociology* 8, 1993.
- ROUSSEAU, Thierry et Céline SAINT-PIERRE, « Formes actuelles et devenir de la classe ouvrière », dans Gérard Daigle avec la collaboration de Guy Rocher, *Le Québec en jeu : Comprendre les grands défis*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1992, pp. 265-295.